

15/01/2021

Visio conférence

Invités / Participants :

Médecins libéraux - Ordre - URPS	Dr Thévenot Dr Bensoussan
Infirmiers libéraux - Ordres - URPS	M Boudjema M. Bouscarain
Pharmaciens - Ordres - URPS	Dr Garnier
Masseurs-kinésithérapeutes - Ordre - URPS	M. Couat – M Lacombe M Hausberg
Chirurgiens-dentistes - Ordres - URPS	Dr Durand
Orthophonistes - URPS	
Pédicures Podologues - Ordres - URPS	Mme George
Orthoptistes - URPS	
Sages-femmes - Ordres - URPS	Mme Bernadperoy prido - Mme Llinares-Trapé
Biologistes - URPS	
Assurance Maladie - DCGDR - DRSM	Mme Goéau
ARS - Direction de crise ARS – Direction du premier recours	M. Durand Mme Saintin Mme Picot M. Gonzalez Mme Raulin Mme Jallet Mme Dantard

Ordre du jour de cette réunion :

- Situation épidémiologique
- Campagne de vaccination
 - o Point de situation
 - o Publics concernés
 - o Participation et rémunération des professionnels de santé libéraux


1. Situation épidémiologique

Augmentation de la circulation du virus après les vacances de Noël.
Augmentation du taux d'incidence dépassant les 200 pour 100 000 hab.
L'augmentation est particulièrement marquée chez les 10-20 ans.

Cf. support de présentation ci-joint.

Les tendances épidémiologiques en synthèse

- Entre la dernière semaine de 2020 et la première semaine de 2021 (dernière semaine complète disponible à ce jour), la circulation du virus SARS-COV2 s'est nettement intensifiée dans la plupart des départements de la région avec un taux d'incidence ayant augmenté de 50% en tous âges, 37% chez les plus de 65 ans et 82% chez les 10-20 ans
- Légère augmentation des taux de dépistage (+16% à l'échelle de la région) et une plus forte augmentation des taux de positivité (+33% à l'échelle de la région)
 - Du 7/01 au 13/01 : 117 000 tests PCR pour les habitants d'Occitanie (43M TAG)
- Augmentation de l'activité hospitalière
- Variant(s) encore peu circulant



Les formes des variants (sud africain, brésilien, britannique) sont sous surveillance et encore limités dans la région.

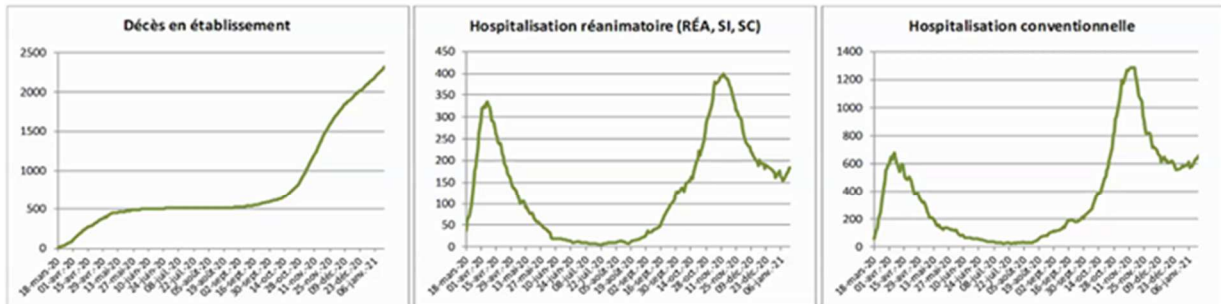
5 cas suspects sur la région de variant britannique : 3 à l'est de la région et 2 à l'ouest.

Un contact tracing spécifique pour ces cas avec des investigateurs chevronnés.

Il est prévu d'étendre l'isolement à 14 jours (plutôt que 7) car le séquençage des prélèvements prend entre 5 et 7 jours.

Un point est en cours avec le CHU de Toulouse et un laboratoire vétérinaire pour réaliser en région ces séquençages et accélérer ainsi les délais de résultats.

Evolution de la situation à l'hôpital



Région Occitanie - au 14 janvier 2021 à 14h00	
Nombre cumulé de décès en établissement	2 318
Nombre de patients en hospitalisation réanimatoire (RÉA,SI, SC)	184
Nombre de patients en hospitalisation conventionnelle	659
Source : SI-VIC	

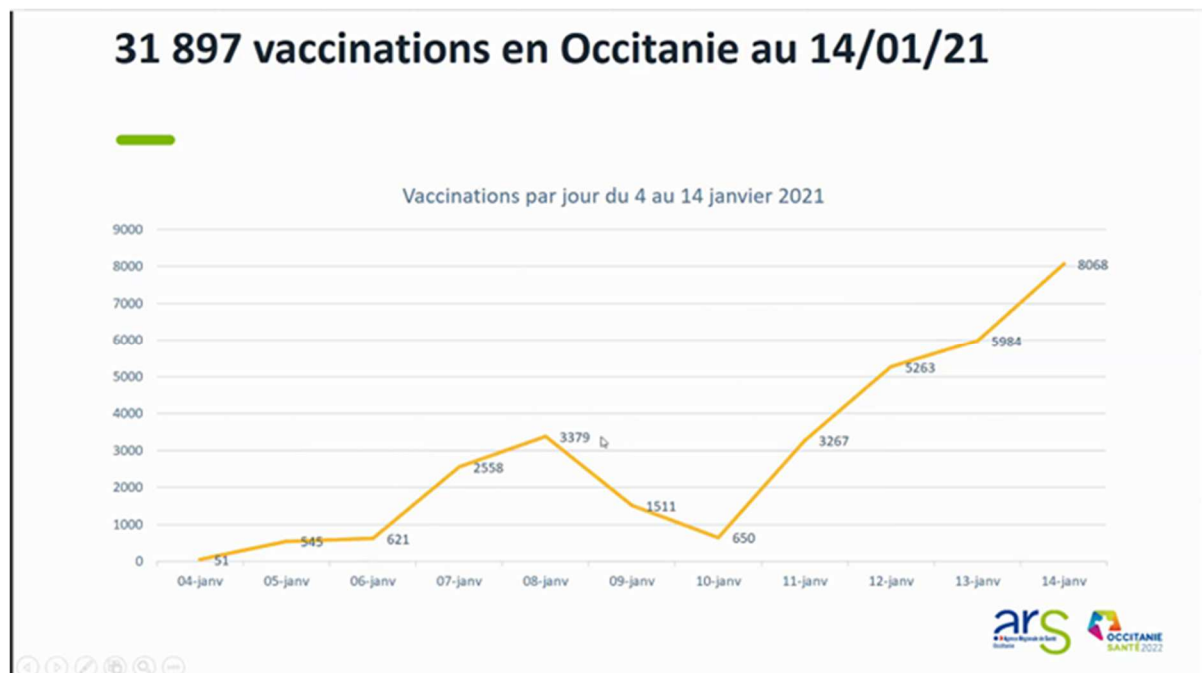


2. Campagne de vaccination

Point de situation

Montée en charge importante :

8068 vaccinations dans la journée le 14 janvier. L'Occitanie est dans le top 3 des régions ayant le plus vacciné.



Cible quotidienne à presque 9000 vaccinations pour atteindre l'objectif de 90 000 vaccinations fin janvier.

Chiffres de livraison des vaccins stables. Augmentation prévue au mois de février avec environ 47 000 vaccins livrés chaque semaine.

Pour l'instant il ne s'agit que des vaccins Pfizer et Moderna.

Le vaccin Astrazeneca devrait recevoir l'accord des autorités européennes fin janvier pour permettre une première livraison début février. Ce vaccin permettra une augmentation des vaccinations, avec un million de doses livrées et sans contrainte de conservation. Cela favorisera sa délivrance via les pharmacies d'officine et permettra de multiplier les lieux de vaccination.

A ce jour, 114 centres de vaccination existent. Ils sont visibles sur santé.fr et sur le site de l'ARS.

L'objectif est d'atteindre 124 centres.

Les directives nationales visaient un nombre plus réduit de centres. Mais le choix a été fait de privilégier des centres de proximité et de répartir le nombre de vaccins en fonction du nombre de personnes ciblées. Cela entraîne moins de vaccins livrés par site mais une accessibilité meilleure pour la population.

Les centres sont ouverts 7/7 jours. Les professionnels de santé, de plus de 50 ans ou à risque, sont donc invités à venir prioritairement dans les centres, avant l'ouverture plus large aux populations fragiles et âgées à partir de la semaine prochaine.

Extension des publics

Ajout des personnes présentant des pathologies à risque de développer une forme grave de covid.

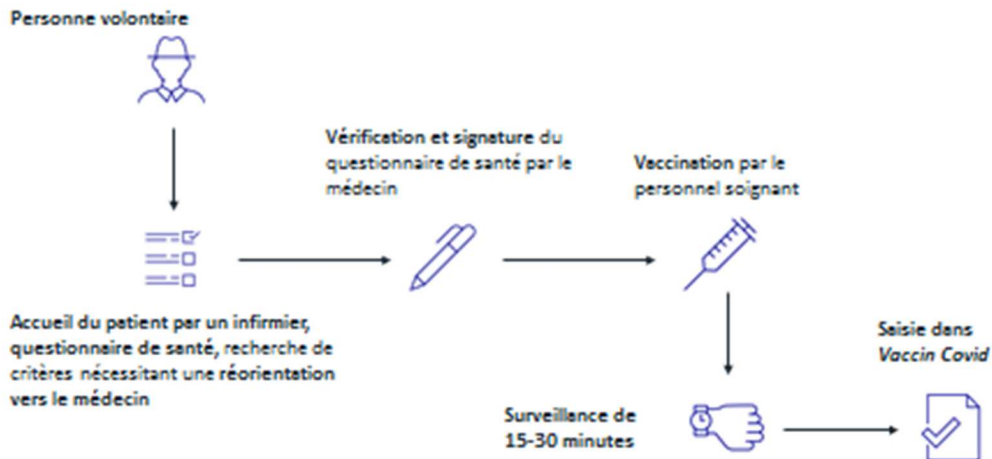
Extension des publics prioritaires

La campagne de vaccination s'élargit dès lundi 18 janvier à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans et aux patients de tout âge atteints d'une pathologie à haut risque de développer des formes graves de Covid19

- atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantés d'organes solides ;
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
- atteints de trisomie 21

Le parcours du patient a été grandement simplifié en centre de vaccination.

Parcours de l'utilisateur en centre de vaccination

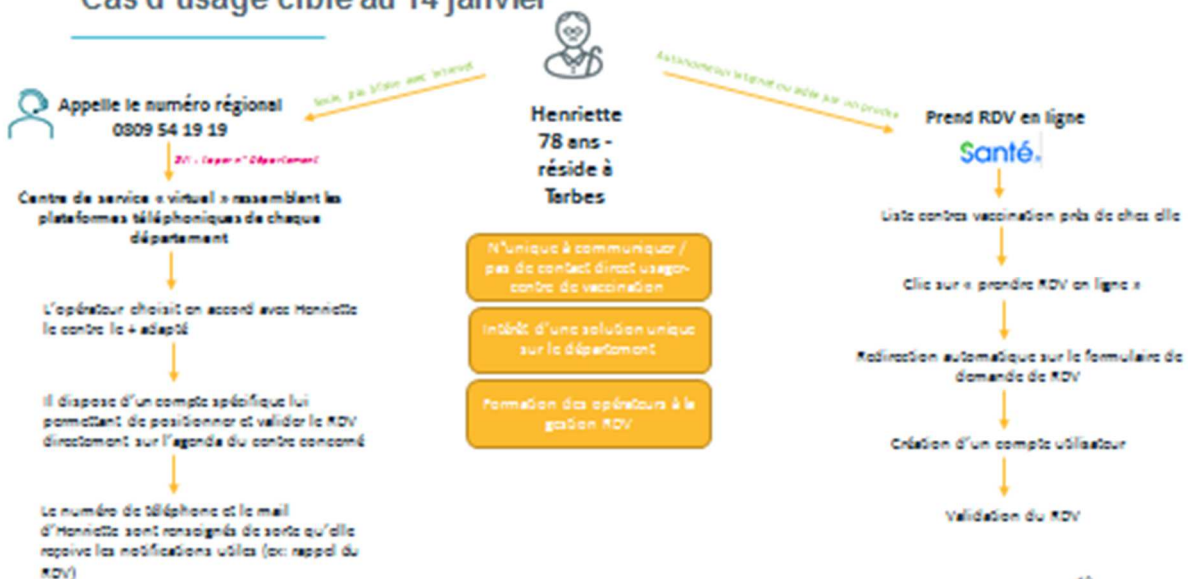


5

Pour prendre rendez-vous dans les centres, plusieurs possibilités :

- Sur la plateforme en ligne choisie par département (Doctolib sauf Haute Garonne qui a choisi Keldoc)
- Sur Santé.fr
- En appelant au numéro régional. L'opérateur choisi, Orange, est en capacité de prendre tous les appels. Cependant pour l'instant, c'est au niveau départemental que les opérateurs ne sont pas encore assez nombreux. Depuis hier après-midi (ouverture de la plateforme) 121 000 appels ont été enregistrés.

Cas d'usage cible au 14 janvier



Si le nombre de vaccins sera bien suffisant pour vacciner les 90 000 personnes fin janvier, c'est la demande qui risque d'être plus forte et de ce fait, la vaccination des populations ciblées s'étalera dans le temps. A partir de la livraison du vaccin Astrazeneca, les modalités de vaccination seront simplifiées et l'implication des professionnels de santé libéraux en cabinet pourra être renforcée.

A la question des modalités d'invitation des personnes à se faire vacciner, l'Assurance Maladie, précise : pour les personnes > 75 ans, la Cnam enverra une information par courrier à partir du 20 janvier, avec les informations sur la prise de rdv, en commençant par les 75 ans avec comorbidité, puis sans comorbidité.

Pour les autres catégories de population, il est envisagé (schéma en cours de validation) :

- Une vaccination des personnes très vulnérables (liste du Pr Fisher) après consultation chez leur médecin traitant
- Un envoi d'invitation aux populations suivantes (plus de 65 ans avec comorbidités)

L'ARS propose que pour ces populations à domicile, les collectivités locales qui souhaitent participer aux opérations de vaccinations puissent organiser des transports vers les centres de vaccination.

L'URPS des infirmiers, rappelle cependant que les personnes âgées à domicile peuvent être très fragiles et elles pourraient avoir plus de risque de rencontrer le virus en se déplaçant. Il faut organiser ces déplacements avec tact et mesure.

Participation et rémunération des professionnels de santé

L'Assurance Maladie apporte les informations suivantes :

Le système vaccination covid couvre dès aujourd'hui plus de 80% des vaccins réalisés.

Deux nouvelles fonctionnalités sont disponibles depuis le 14 janvier: la traçabilité du vaccin moderna et la saisie par les infirmiers. Ce dernier point devrait faciliter l'amélioration du taux de vaccins saisi.

Modalités de rémunération pour les médecins en centre de vaccination (et dans les ESMS autres que les EHPAD) :

Modalités de rémunération identiques à celles proposées en EHPAD :

- Soit vacation forfaitaire :

Médecins : vacation forfaitaire 420€ la ½ journée (ou 105€ de l'heure si moins de 4h) + 40€ (10€ pour le forfait horaire) pour les samedi après-midi, dimanche et jours fériés.

Infirmiers : vacation forfaitaire 220€ la ½ journée (ou 55€ de l'heure si moins de 4h) + 20€ (5€ pour le forfait heure) pour les samedi après-midi, dimanche et jours fériés.

Rémunération sur la base de l'envoi par le praticien d'un bordereau récapitulatif des vacations réalisées (tamponné par la structure)

- Soit (au choix du praticien et en accord avec la structure) facturation à l'acte si toute la prise en charge du patient est réalisée par le PS :

médecin : 25€ la consultation et 9,60€ l'injection + 5,40€ par saisie d'une injection dans le SI Vaccin covid

infirmiers 6,30€ l'injection

Modalités de rémunération pour les médecins et infirmiers « non connus » de l'assurance (PS retraités, remplaçants, étudiants) qui ne peuvent donc pas facturer des actes via Sesam vitale ni se faire payer sur la base de bordereaux de vacation : le principe retenu est que la structure (établissements de santé, MSP, centres de santé) qui contractualise avec le professionnel de santé rémunère directement celui-ci et que l'assurance maladie rembourse ces structures sur la base des tarifs de réquisition de l'arrêté du 28 mars.

Par exemple : 75€/heure pour un médecin remplaçant exerçant en dehors de son cadre d'exercice habituel en 8 h et 20 H, 50 € pour un médecin retraité ou un étudiant du troisième cycle de médecine. Pour les infirmiers, 36€ de l'heure pour un(e) remplaçant(e), 24 € pour les retraité(e)s...

L'URPS des sages-femmes indique qu'à ce jour, les sages-femmes ne sont pas autorisées à vacciner contre le COVID. La seule possibilité pour les sages-femmes est de rédiger un protocole de coopération avec leurs confrères médecins et de le soumettre à l'ARS (procédure lourde).

L'ordre des chirurgiens-dentistes soulève la même problématique tout comme l'URPS des pharmaciens.

L'ARS se saisit de cette question et la fera remonter au niveau national.

Pour permettre la participation des pharmaciens aux centres de vaccination, sur des missions administratives ou de coordination, l'URPS des pharmaciens envisage d'apporter une aide financière sur ces missions.

L'ordre des chirurgiens-dentistes s'étonne de l'absence de port de gants par les professionnels qui vaccinent.

Réunion prochaine vendredi 22 janvier à 11h30.

Une invitation sera envoyée avec lien de connexion